

AFFAIRE N° 2022/276

**DELIBERATION**  
**AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE DIRECTION**  
**SEANCE DU 29 MARS 2022**

L'an deux mille vingt et deux, le 29 mars 2022 à 18 heures trente minutes, le Comité de Direction de l'E.P.I.C. Office de Tourisme communautaire Médoc Atlantique, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire.



Date de convocation :	Vendredi 11 février 2022
Nombre de membres en exercice :	39
Nombre de membres présents :	25
Nombre de membres représentés :	
Nombre de membres absents :	3
Nombre de votants :	22

	Présent	Absent excusé	Absent Non excusé	Pouvoir à
<b>20 élus communautaires</b>				
BARREAU Yves	✓			
BERTET Jean-Marie		✓		N. TRIJOLET
BOURA Christian			✓	
BRETON Jean-Louis	✓			
CAZENAVE Hervé	✓			
CHAMBAUD Véronique	✓			
DEBEVER Adrien			✓	
DUBOURG Marie-Dominique	✓			
FORGERON Karine		✓		N. SIGNOLES
GIRAL Marie-Hélène		✓		
GRASS Christine	✓			
LEGRAND Florence		✓		
LOMBRAIL Bernard	✓			
MARZAT Pascale		✓		N. PEYRONDET
MEIFFREN Patrick	✓			
MOULIN Evelyne			✓	
PEYRONDET Laurent	✓			
ROBINEAU Catherine	✓			
SIGNOLES Jean Marc	✓			
TRIJOLET Tony	✓			
<b>9 élus communautaires suppléants</b>				
BACQUEY Alexia				
BIDALUN Jacques				

DA COSTA OLIVEIRA Valérie				
DEPREZ Thierry				
GONZALEZ Gérard	α			
LAPORTE Franck				
MARGALEF Stéphanie				
PINTAT Xavier				
QUILLET Frédéric	α			
<b>11 représentants des socioprofessionnels du tourisme</b>				
BARTHELEMY Laurent			α	
CALBET Jean-Marie	α			
DADOY Frédéric		α		
EAP Kaing	α			
GREZE Cédric		α		
LAURENT Romain			α	
MAHIEU Xavier	α			
MARIDAT Nicolas	α			
MILLIET Daniel	α			
PIGNEGUY Mélanie	α			
SAINT MARTIN Marie-Dominique	α			
<b>8 personnes qualifiées dans le domaine du tourisme</b>				
BOISSON Jérémy			α	
ESPAIGNET Michel	α			
FEVRIER Dominique		α		
JACOB Pierre		α		
LARUE Nicolas	α			
PEROUX Arnaud	α			
RODRIGUEZ Jean-Marc			α	
POINSOT Antoine	α			

Compte tenu de l'adoption des Comptes Administratifs 2021 adoptés par le Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique, Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour affecter les résultats de l'exercice 2021 selon le détail suivant :

**Résultats de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	Excédent	326 042,40 euros
Résultat reporté de l'exercice antérieur (002)	Excédent	455 908,29 euros
<b>Résultat de clôture à affecter</b>	<b>Excédent</b>	<b>781 950,69 euros</b>

**Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice	Excédent	19 790,29 euros
Résultat reporté de l'exercice antérieur (001)	Excédent	35 415,92 euros
<b>Résultat comptable cumulé</b>	<b>Excédent</b>	<b>55 206,21 euros</b>

**Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

Résultat excédentaire

**En excédent reporté à la section de fonctionnement** 781 950,69 euros  
(Recette non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 002 du budget N+1)

**Affectation du résultat de la section d'investissement**

Résultat excédentaire

**En excédent reporté à la section d'investissement** 55 206,21 euros  
(Recettes non budgétaire au compte 110 / ligne budgétaire R 001 du budget N+1)

**Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

**Section de fonctionnement R 002 excédent reporté** 781 950,69 euros  
**Section d'investissement R 001 excédent reporté** 55 206,21 euros

Monsieur le Président sollicite les membres du Comité de Direction de l'EPIC Office de Tourisme Médoc Atlantique pour approuver la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, les membres du Comité de Direction décident d'approuver**

La délibération « Affectation des résultats 2021 » de l'EPIC Office de Tourisme Communautaire Médoc Atlantique.

**Délibération adoptée.**

Dit que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délais de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES	27
MAJORITE REQUISE	
POUR	27
CONTRE	/
ABSTENTION	/

*Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.*

Le Président  
Laurent PEYRONDET


